



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

Bureau de la coordination Interministérielle et de l'ingénierie territoriale

Arrêté préfectoral n° 2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018 portant ouverture d'une enquête publique dans les communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le centre radioélectrique radar Paris Sud-Palaiseau

**La Préfète de l'Essonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code des postes et communications électroniques et notamment ses articles L54 à L62-1 et R21 à R 39 relatifs à l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et R.134-3 et suivants ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-MCP-047 du 23 octobre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet de Palaiseau ;

VU le courrier en date du 30 octobre 2017 par lequel la Direction Générale de l'Aviation Civile, Direction des Services de la Navigation Aérienne, Direction de la Technique et de l'Innovation, systèmes de communication, Navigation et Surveillance sollicite l'ouverture d'une enquête publique relative à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau ;

VU les pièces du dossier destiné à être soumis aux formalités d'enquête publique ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de l'Essonne au titre de l'année 2018 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Palaiseau :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé du **lundi 14 mai 2018 au mercredi 30 mai 2018 inclus** (soit 17 jours), à une enquête publique en vue de l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau, n° ANFR 091.024.0007 et 091.024.0009 dans les communes désignées ci-après :

- Pour les servitudes radioélectriques contre les obstacles, sont concernées, les communes du département de l'Essonne désignées ci-dessous :

Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

- Pour les servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, sont concernées, les communes du département de l'Essonne désignées ci-dessous :

Bièvres, Champlan, Igny, Les Ulis, Massy, Orsay, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Yves COTTY, Inspecteur de l'Education Nationale Honoraire, domicilié à la Mairie de Palaiseau pour les besoins de l'enquête, est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents par les soins du sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau, huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département concerné.

Un second avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans les mêmes journaux.

Cet avis sera également publié par voies d'affiches et éventuellement par tous autres procédés dans les mairies de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust et sur l'ensemble des panneaux administratifs des communes réservés à cet effet, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par les maires de chaque commune précitée.

ARTICLE 4 : Un dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles seront déposés dans chaque mairie précitée pendant 17 jours consécutifs **du 14 mai 2018 au 30 mai 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

ARTICLE 5 : Pendant la durée de l'enquête, toutes observations pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public des mairies précitées, soit adressées par écrit au maire qui les joindra au registre, ou transmises au commissaire enquêteur. Le siège principal de cette enquête est fixé à la mairie de Palaiseau (91, rue de Paris 91125 Palaiseau).

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations écrites et orales, lors de permanences organisées aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2
Mairie de Palaiseau (siège de l'enquête)	Lundi 14 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mercredi 30 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie d'Igny	Mardi 15 mai 2018 de 14h00 à 17h30	Lundi 28 mai 2018 de 9 H00 à 12H00
Mairie de Massy	Mercredi 16 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Samedi 26 mai 2018 de 9H00 à 12H00
Mairie d'Orsay	Jeudi 17 mai 2018 de 13H30 à 17H30	Vendredi 25 mai 2018 de 8H30 à 12H00
Mairie de Villejust	Vendredi 18 mai 2018 de 13H30 à 17 H30	Mardi 22 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie de Saclay	Vendredi 18 mai 2018 de 9H00 à 12H00	Lundi 28 mai 2018 de 14H00 à 17H30
Mairie de Vauhallan	Mardi 22 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mardi 29 mai 2018 de 14H30 à 18H30
Mairie de Villebon-sur-Yvette	Jeudi 24 mai 2018 de 14H00 à 17H00	Mercredi 30 mai 2018 de 8H30 à 12H00

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par chaque maire concerné qui les transmettra, dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur, par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées à chaque registre d'enquête et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir consulté toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Ces opérations devront être terminées au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier au sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau.

ARTICLE 8 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la sous-préfecture de Palaiseau ainsi que dans les mairies de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Annonay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne pendant la même durée.

ARTICLE 9 : Le secrétaire général de la Sous-préfecture de Palaiseau, les maires des communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust et le Directeur Général de l'Aviation Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et inséré ainsi que le dossier d'enquête publique sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Servitudes-d-utilite-publique>

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,

Abdel-Kader GUERZA